

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la réalisation de la Maison de l'Enfance

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la volonté des autorités communales de répondre à plusieurs besoins identifiés sur le territoire de la Ville de Thônex,
- Vu l'opportunité d'ouvrir une Maison de l'Enfance qui réunira plusieurs axes tels que le développement du pôle périscolaire de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (FJT), l'ouverture d'une médiathèque et d'ateliers créatifs,
- Attendu que l'emplacement prévu pour réaliser cette Maison de l'Enfance se situe au 9A avenue Tronchet sur la parcelle 3858 de la commune de Thônex, au cœur de la commune dans un secteur presque exclusivement dévolu aux activités publiques,
- Attendu que la villa située au 9A avenue Tronchet, également appelée « Villa Marcelly » est actuellement mise à disposition du Conservatoire populaire de Musique et qu'il convient de déplacer cette structure au 4, chemin de Miribel sur la parcelle 3095 de la commune de Thônex,
- Attendu qu'il convient de réaménager tant la villa Marcelly que celle située au 4, chemin de Miribel pour pouvoir accueillir la Maison de l'Enfance, respectivement le Conservatoire populaire de Musique,
- Attendu que les travaux et aménagements nécessaires à ce projet sont pour la Villa Marcelly une réunification des pièces en trois grandes salles polyvalentes et pour la villa sise au 4, chemin de Miribel, l'isolation des pièces et la création d'espaces

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

parvoix pour,voix contre

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000,- destiné à réorganiser et réaménager les locaux de :

- La villa Marcelly sise sur la parcelle 3858 de la commune de Thônex située au 9A avenue Tronchet, actuellement occupé par le Conservatoire populaire de Musique et ;
- La villa Miribel sise sur la parcelle 3095 de la commune de Thônex située au 4, chemin de Miribel qui accueillerait dans le futur les activités organisées par le Conservatoire populaire de Musique,

afin de créer dans la villa Marcelly un nouveau lieu d'accueil innovant destiné à accueillir les enfants de 0 à 12 ans, les familles et les habitants, de développer l'offre périscolaire et d'assurer une présence institutionnelle au cœur de la commune de Thônex, dans un site à proximité immédiate d'équipements publics déjà existants tels qu'un jardin d'enfants, une crèche communale, d'un groupe scolaire et de plusieurs parcs publics.

- 2 De prendre acte que les parcelles 3858 et 3095 de la commune de Thônex sont affectées exclusivement à des activités publiques.
- 3 De prendre acte qu'un montant de CHF 120'000.- sera prélevé sur les contributions forfaitaires du FIDU.
- 4 De comptabiliser les dépenses de CHF 120'000.- et les recettes de CHF 120'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 5 De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement étant donné que le solde à amortir est estimé à CHF 0.-.